

10.1 Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés

À la rentrée 2015, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,5 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, soit 140 000 de plus qu'à la rentrée précédente (+ 0,9 %). L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses inscriptions de 3,2 %.

Les écoles de l'**enseignement du premier degré** scolarisent 6,8 millions d'élèves (+ 0,2 % par rapport à l'année précédente). Le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public et dans le secteur **privé**. La taille des classes en préélémentaire est en moyenne de 25,5 élèves dans le secteur public et de 27,0 élèves dans le privé ; elle est proche de 23 élèves en moyenne par classe en élémentaire.

L'**enseignement du second degré** dans les établissements publics et privés, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, accueille 5,5 millions d'élèves à la rentrée 2015, soit une progression de 0,7 % par rapport à la rentrée précédente. Au sein du second degré, les effectifs du premier cycle diminuent de 0,4 % par rapport à la rentrée 2014, interrompant une tendance à la hausse constante depuis 2010. En revanche, les effectifs du second cycle sont en progression par rapport à 2014, avec une hausse de 0,6 % dans la filière professionnelle et de 3,5 % dans la filière générale et technologique. Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes est de 24,8 élèves dans le public et 26,1 élèves dans

le privé. Elle est inférieure à 20 élèves dans le second cycle professionnel. La taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique du secteur public est la plus élevée des trois cycles d'enseignement (30,0 élèves).

Lors de la session 2015, le taux de réussite au **diplôme national du brevet** s'établit à 86,4 %. La **réforme de la voie professionnelle**, mise en place progressivement depuis 2008, visait à augmenter le nombre de diplômés de **niveau de formation IV**. Le nombre de diplômes professionnels de niveau V (cycle court) baisse de 1,9 % en 2015. Entre les sessions 2014 et 2015, le **brevet d'études professionnelles (BEP)** et le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** perdent respectivement 4 145 et 2 817 diplômés. Durant cette période, les diplômes professionnels de niveau IV diminuent de 5,6 %, du fait notamment de l'achèvement à la session 2014 de la réforme de la voie professionnelle.

Avec 618 800 admis, le taux de réussite au **baccalauréat** 2015 reste stable : 87,9 %. Par rapport à la session 2014, il baisse de 1,7 point dans la voie professionnelle, reste stable dans la voie technologique et progresse de 0,5 point dans la voie générale.

Les enfants de cadres ou d'agriculteurs exploitants ont de meilleurs taux de réussite au brevet ou au baccalauréat. Les filles réussissent aussi davantage que les garçons à obtenir ces deux diplômes, ainsi que les diplômes professionnels. ■

Définitions

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), diplôme national du brevet, enseignement privé, niveaux de formation, ratio élève/enseignant, réforme de la voie professionnelle, sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2016 », Depp, août 2016.
- « Prévisions d'effectifs d'élèves du second degré pour 2016 et 2017 », *note d'information* n° 10, Depp, avril 2016.
- « Examens professionnels – Session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », *note d'information* n° 08, Depp, mars 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés 10.1

Effectifs d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980	1990	2000	2010	2014 (r)	2015 (p)
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 788,6	6 805,2
Pré-élémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 574,9	2 563,6
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 165,7	4 193,0
ASH ¹	129,8	91,2	58,7	44,3	48,0	48,7
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 497,1	5 536,4
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 243,6	3 229,8
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	705,5	663,0	667,0
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 498,9	1 550,9
Enseignement adapté (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	95,6	91,7	88,8
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,9	143,7	144,5
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	433,5	411,8	410,8
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	71,5	70,3	71,4
Enseignement du supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 471,2	2 551,1
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 382,7	15 519,4

1. Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex-adaptation et intégration scolaires).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe

	1999	2005	2010	2015
Premier degré				
Enseignement public				
Classes préélémentaires	25,5	26,1	25,7	25,5
Classes élémentaires	22,3	22,5	22,7	23,0
Enseignement privé				
Classes préélémentaires	25,9	27,6	27,0	27,0
Classes élémentaires	23,9	22,8	22,9	23,5
Second degré				
Enseignement public				
1 ^{er} cycle ¹	24,2	24,0	24,2	24,8
2 nd cycle professionnel	20,8	20,1	19,1	19,3
2 nd cycle général et techno.	28,8	28,8	28,5	30,0
Enseignement privé				
1 ^{er} cycle ¹	24,8	24,7	25,3	26,1
2 nd cycle professionnel	19,7	19,2	18,6	17,6
2 nd cycle général et techno.	24,7	25,0	25,1	26,4

1. Y c. le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; non compris SEGPA.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Principaux diplômes du 2nd degré délivrés en 2015

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
Brevet	705 596	86,4
dont série générale	649 845	87,2
Certificat d'aptitude professionnelle ¹	188 386	83,8
Brevet d'études professionnelles ¹	143 869	81,2
Baccalauréat général	317 054	91,5
Littéraire (L)	49 870	90,6
Économique et social (ES)	100 360	91,2
Scientifique (S)	166 824	91,9
Baccalauréat technologique	125 144	90,7
dont : sciences et techno. du management et de la gestion (STMG)	60 124	89,5
sc. et tech. ind. dev. durable (STI2D)	26 763	91,7
sc. et tech. design et arts appl. (STD2A)	2 817	97,2
sc. et tech. de la santé et du social (ST2S)	20 608	91,8
sciences et techno. de laboratoire (STL)	7 587	93,9
Baccalauréat professionnel	176 646	80,5
Total des baccalauréats	618 844	87,9

1. Y c. les diplômes agricoles (CAPA et BEPA).

Source : Depp.

Ratio élève / enseignant par niveau d'étude dans l'UE en 2014

en %

	Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 nd cycle de l'enseignement secondaire ²		Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 nd cycle de l'enseignement secondaire ²
Allemagne	15,4	13,4	13,1	Lituanie	10,2	7,4	8,1
Autriche	12,0	8,8	10,0	Luxembourg	8,9	10,9	8,9
Belgique	12,7	9,2	9,9	Malte	11,4	7,0	8,8
Bulgarie	17,8	13,0	12,2	Pays-Bas	16,6	16,2	...
Chypre	13,6	9,8	10,0	Pologne	11,0	10,4	10,9
Croatie	14,3	9,3	10,3	Portugal	14,0	10,1	8,9
Danemark	11,9	11,0	13,1	Rép. tchèque	18,7	11,9	11,7
Espagne	13,5	11,8	11,3	Roumanie	18,8	12,6	15,1
Estonie	12,9	9,9	14,6	Royaume-Uni	19,6	15,0	16,3
Finlande	13,3	8,9	16,2	Slovaquie	17,2	12,5	13,5
France	19,4	15,4	10,4	Slovénie	15,9	8,3	13,7
Grèce	9,4	7,8	8,1	Suède	12,7	12,2	13,8
Hongrie	11,5	10,9	12,5	UE	14,8	12,5	12,7
Irlande ¹	16,4	...	13,9	États-Unis ¹	15,3	15,4	15,4
Italie	12,4	11,6	12,5	Japon	17,1	13,8	11,9
Lettonie	11,2	7,6	10,0	Turquie	19,3	18,4	14,8

1. Données 2013. 2. Données 2013 pour la Grèce et l'Irlande.

Note : le ratio élève/enseignant doit être réservé aux comparaisons géographiques ; il ne doit en particulier pas être confondu avec le nombre d'élèves par classe ; voir définition en annexes.

Source : Eurostat.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Après trois ans de ralentissement, la variation de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** devient nulle en moyenne annuelle entre 2014 et 2015, pour la première fois depuis soixante ans. Cette relative inertie masque des évolutions contraires avec, d'une part des baisses marquées comme les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés, et d'autre part des hausses de prix notamment dans les services et un renchérissement des produits alimentaires. De même, les tendances ont évolué en cours d'année : orienté à la baisse en début d'année (– 0,4 % en janvier), le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an en fin d'année de l'IPC se redresse pour s'établir à + 0,2 % fin 2015. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France et dans l'ensemble de la zone euro. L'indicateur d'**inflation sous-jacente** qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales) augmente davantage en cours d'année, quant à lui, pour s'établir à + 0,9 % fin 2015.

Engagée à partir du 2nd semestre 2014, la chute des produits pétroliers se poursuit en 2015. Comme en 2014, cette baisse est plus marquée pour les combustibles liquides (– 17,6 % sur un an, fin 2015) que pour les carburants (– 9,3 % pour le gazole, – 6,7 % pour l'essence fin 2015), du fait des écarts de taxation sur ces produits. De même, les prix du gaz se contractent en 2015

(– 7,2 % fin 2015). *A contrario* ceux de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 4,2 %).

En 2015, la baisse des prix des produits manufacturés se prolonge avec toutefois des évolutions assez différentes selon les produits. Ainsi, les reculs des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques s'accroissent (– 3,9 % fin 2015, après – 2,9 % fin 2014), en raison des mesures de maîtrise des dépenses de santé. En outre, les prix des articles d'habillement et des chaussures se replient légèrement (– 0,2 % fin 2015, contre + 0,3 % fin 2014).

Même s'ils ont ralenti, les prix des services restent relativement dynamiques en 2015 (+ 1,2 % en moyenne, après + 1,7 % en 2014, année au cours de laquelle ils avaient été tirés à la hausse par les relèvements de taux de TVA). En 2015, les loyers, pour la plupart indicés sur les évolutions de l'inflation, augmentent modérément. De plus, les prix des services de transport sont globalement en baisse. En revanche, les prix des services postaux accélèrent nettement en moyenne (+ 8,9 %, après + 4,1 % en 2014) tandis que ceux des télécommunications se redressent (+ 0,6 %, après – 0,1 %).

En 2015, les prix de l'alimentation augmentent en moyenne de 0,4 % (après un recul de 0,8 % en 2014) du fait du rebond des prix des produits frais (+ 5,3 % en moyenne en 2015, après – 4,1 % l'année précédente). Hors produits frais, les prix de l'alimentation diminuent de 0,2 % en moyenne en 2015. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En décembre 2015, le prix du pétrole chute à nouveau », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2016.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2014 et 2015 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2016.
- « Décembre 2015 – Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,2 % », *Communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2016.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2015

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹ 2015	Évolution 15/14		Fonction de consommation	Pondération ¹ 2015	Évolution 15/14	
		Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²			Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,0	0,2	Transport	1 504	-1,5	-1,1
Ensemble (hors tabac)	9 801	0,0	0,0	Achats de véhicules	335	0,8	1,9
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 495	0,4	0,5	Utilisation de véhicules personnels	890	-3,0	-2,2
Produits alimentaires	1 360	0,5	0,6	Services de transport	279	0,9	-1,1
Boissons non alcoolisées	135	-0,5	-0,6	Communications	257	0,4	1,0
Boissons alcoolisées et tabac	367	0,6	0,6	Services postaux	18	8,9	8,8
Boissons alcoolisées	168	0,9	1,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	19	-11,3	-8,8
Tabac	199	0,3	0,3	Services de téléphonie et de télécopie	220	0,6	1,2
Habillement et chaussures	451	-0,9	-0,2	Loisirs et culture	792	0,2	0,9
Habillement	350	-1,2	-0,3	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	136	-4,3	-1,7
Chaussures y c. réparation	101	0,3	0,0	Autres biens durables (loisirs)	33	0,7	1,4
Logement, chauffage, éclairage	1 441	0,4	-0,2	Autres articles et équip. de loisirs	209	-0,1	0,7
Loyers d'habitation	609	0,6	0,5	Services récréatifs et culturels	245	1,7	1,1
Entretien et réparation courante du log.	146	1,3	1,1	Presse, livres et papeterie	141	2,1	2,5
Distribution d'eau et autres services	188	1,5	1,5	Voyages touristiques tout compris	28	1,2	5,4
Chauffage, éclairage	498	-0,6	-2,0	Éducation	23	1,5	1,2
Meubles, équip. ménager, entretien maison	579	0,0	0,5	Hôtellerie, cafés, restaurants	797	1,4	1,6
Meubles, tapis, revêtements de sol	159	0,1	0,4	Restauration et cafés	613	1,3	1,3
Articles de ménage en textile	42	0,7	1,7	Services d'hébergement	184	1,7	2,9
Appareils ménagers	86	-1,5	-0,6	Autres biens et services	1 286	1,2	1,2
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	63	0,2	1,4	Soins personnels	290	-0,2	0,1
Outillage pour la maison et le jardin	56	0,6	0,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,8	1,0
Entretien courant de l'habitation	173	0,1	0,6	Protection sociale	434	1,6	1,4
Santé	1 008	-1,2	-1,4	Assurances	250	2,6	2,9
Médicaments et produits pharmaceutiques	441	-3,4	-3,9	Services financiers	67	0,7	0,7
Médecine non hospitalière	567	0,5	0,5	Autres services	130	1,0	0,7

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
2. Évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Note : base 100 en 2015.
Champ : ensemble des ménages.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

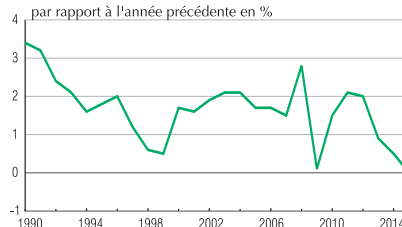
Quelques hausses et baisses de prix en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	15/14	Baisses	15/14
Pommes de terre	+ 9,4	Combustibles liquides	-17,6
Services postaux	+ 8,8	Gazole	-9,3
Fruits de mer surgelés	+ 7,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	-8,8
Poissons frais	+ 7,0	Sucre	-8,1
Fruits secs et fruits à coque	+ 5,8	Appareils photo et caméras	-7,3
Transport maritime de passagers	+ 5,5	Gaz	-7,2
Centres de vac., camping, auberges de jeunesse et héberg. similaires	+ 5,4	Transport combiné de passagers	-6,9
Forfaits touristiques	+ 5,4	Essence	-6,7
Fruits frais	+ 5,4	Produits pharmaceutiques	-4,9
Journaux et publications périodiques	+ 4,7	Transport aérien de passagers	-4,0

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2015



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

	15/14		15/14
Allemagne	0,2	Lettonie	0,4
Autriche	1,1	Lituanie	− 0,2
Belgique	1,5	Luxembourg	0,9
Chypre	− 0,6	Malte	1,3
Espagne	− 0,1	Pays-Bas	0,5
Estonie	− 0,2	Portugal	0,3
Finlande	− 0,2	Slovaquie	− 0,5
France	0,3	Slovénie	− 0,6
Grèce	0,4	Zone euro	0,2
Irlande	0,2	UE	0,2
Italie	0,1		

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales